



DGA Territoires

Direction des Mobilités

Sous-Direction Maîtrise d'Ouvrage

Affaire suivie par : A. LE BRIS
Poste: 01.78.14.00.66

2018-CP-6549

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 21 septembre 2018

POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE

**RENFORCEMENT DES ROUTES DÉPARTEMENTALES ET DE
LEURS OUVRAGES D'ARTS - PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE 2018**

Code :	A0301
Secteur :	Réseau routier départemental
Programme :	Renforcement des chaussées, des routes départementales et de leurs ouvrages d'art

Données financières	AP 2018 (2001P060E31)	CP 2018
Montant actualisé	14 850 000 €	6 448 461 €
Montant demandé à la DM 2018	1 250 000 €	0 €
Montant actualisé (sous réserve du vote de la DM)	16 100 000 €	6 448 461 €
Montant déjà engagé	7 578 653 €	1 658 612 €
Montant disponible	8 521 347 €	4 789 849 €
Montant réservé pour ce rapport	1 250 000 €	50 000 €

Echéancier de l'AP	Montant	2018	2019	2020	Ultérieurs
Total (sous réserve du vote de la DM)	16 100 000 €	6 448 461 €	6 428 614 €	1 972 000 €	1 250 925 €

Données financières	AP 2017 (2001P060E30)	CP 2018
Montant actualisé	13 000 000 €	4 189 753 €
Montant demandé à la DM	500 000 €	0 €
Montant actualisé (sous réserve du vote de la DM)	13 500 000 €	4 189 753 €
Montant déjà engagé	10 593 427 €	1 015 072 €
Montant disponible	2 406 573 €	3 174 681 €
Montant réservé pour ce rapport	500 000 €	0 €

Echéancier de l'AP	Montant	Antérieur à 2018	2018	2019	Ultérieur
Total (sous réserve du vote de la DM)	13 500 000 €	5 773 113€	4 189 753 €	2 994 619 €	542 515 €

Renforcement des routes départementales et de leurs ouvrages d'arts – Programme complémentaire 2018

Le présent rapport a pour objet :

- de proposer d'ajouter deux opérations de renforcement de chaussée au programme 2018. Ce programme complémentaire fait suite d'une part aux intempéries du mois de juin 2018 et aux dégâts générés au domaine public qui nécessitent une mise en sécurité et la réparation en urgence de la RD 113 sur la commune d'Ecquevilly et d'autre part à la nécessité de remettre à niveau une partie de la rue du Petit Jouy, voie privée départementale, dégradée par des ruissellements d'eaux pluviales sur les communes des Loges-en-Josas et de Jouy-en-Josas, avant rétrocession définitive aux communes ;
- de proposer une nouvelle répartition de l'autorisation de Programme 2017, et son augmentation dans le cadre de la décision modificative 2018.

Le programme de renforcement des routes départementales comprend trois types d'opérations :

- Des opérations programmées sur chaussées ;
- Des opérations programmées sur ouvrages d'arts ;
- Des opérations urgentes ou imprévues.

Les deux premiers types d'opérations ont pour objet de préserver la pérennité du patrimoine, ces opérations ont fait l'objet du programme initial 2018 adopté le 26 janvier 2018 et d'un programme complémentaire voté le 22 juin 2018.

Les précipitations pluvieuses survenues en juin 2018 ont causé de nombreux dégâts au réseau routier départemental qui ont nécessité de multiples interventions de confortements et de réparations de chaussées et d'ouvrages. En particulier, l'effondrement d'un talus sur la RD 113 sur la commune d'Ecquevilly a nécessité une mise en sécurité, la mise en œuvre d'investigations lourdes pour vérifier la stabilité de l'assise de chaussée et des réparations conséquentes à mener rapidement. Le coût de ces investigations et de cette réparation est estimé à 500 000 €. Il vous est proposé d'ajouter cette réparation au programme 2018 et de prendre acte de la réalisation des interventions dans le cadre des accords-cadres existants.

Il vous est également proposé d'ajouter au programme la remise en état d'un tronçon de la rue du Petit Jouy qui est une voie ouverte à la circulation publique appartenant au domaine privé du Département sur les communes des Loges-en-Josas et de Jouy-en-Josas. Ces parcelles acquises pour le projet de la RD 938 abandonné doivent être rétrocédées aux communes pour intégrer leur domaine public à l'issue de la purge des droits de rétrocession aux propriétaires. Ces rétrocessions au profit des communes nécessitent une remise à niveau préalable des parties dégradées par des eaux de ruissellement comprenant des interventions sur chaussées et abords (talus, trottoirs). Le coût des travaux est estimé à 300 000 €.

Le coût de ces opérations complémentaires est de 800 000 € conformément à l'annexe 1 à la délibération.

Par ailleurs, sur l'ensemble du programme 2018, les besoins avant travaux résultant d'un examen établi avec les entreprises retenues à l'issue des phases de consultation apparaissent en augmentation par rapport aux estimations initiales menées à l'été 2017 préalablement aux intempéries survenues pendant l'hiver 2017-2018. Au regard de ces besoins nouveaux apparus

sur des sections identifiées dans le programme initial, il est nécessaire d'augmenter l'autorisation de programme 2018 de 450 000 €.

L'ensemble des besoins supplémentaires sur l'AP 2018 s'établit donc à 1.250 000 €, ce qui porte l'autorisation de programme 2018 de 14 850 000 € à 16 100 000 € conformément à l'annexe 1 à la délibération.

Enfin, de manière similaire, le programme 2017 a été préparé durant l'été 2016 sur la base d'une estimation des besoins réalisée pour un hiver peu rigoureux.

Le programme 2017 est en cours d'exécution et il est apparu que suite à l'hiver 2017-2018 qui a été particulièrement agressif pour les chaussées avec les phénomènes de fortes pluies et crues, de gel-dégel et d'épisodes neigeux intenses et répétés, les chaussées ont subies des dégradations importantes qui n'avaient pas été anticipées au cours de la préparation du programme. Il est donc nécessaire d'augmenter l'autorisation de Programme 2017 de 13 000 000 € à 13 500 000 €, la nouvelle répartition de cette autorisation de programme figurant en annexe 2 à la présente délibération.

Ces augmentations des autorisations de programme 2017 et 2018 ont été demandées dans le cadre de la décision modificative 2018.

L'ensemble des opérations de ce programme sont des opérations relevant de petits investissements tels que définis dans l'alinéa 1 de la délibération du 14 octobre 2016 déclarant d'intérêt interdépartemental les opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental et transférant leur gestion à l'Etablissement Public Interdépartemental (EPI) Yvelines/ Hauts de Seine. Ainsi, toutes ces opérations feront l'objet d'un pilotage par l'EPI.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :